

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 12 MARS 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 03/03/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Cyrille CUENOT, Norbert SANCHEZ CANO à Bénédicte KREBS, Pascal GUEFFIER à Brigitte PIGEYRE, Henri HOURIEZ à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Isella DE MARCO à Bernadette CACALY

Absent : Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2018.03.12.4

OBJET : Vote des subventions 2018 aux associations

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2018 ont été présentées au sein des différentes commissions communales, puis examinées par la Commission des Finances en date du 26 février 2018.

Il est rappelé que les subventions dites *conditionnelles*, accordées pour un projet précis, ne seront versées que lorsque celui-ci sera réalisé.

Un tableau annexé à la délibération récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2018.

Après examen des propositions jointes à la présente, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau annexé.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2018.

Adoptée à l'unanimité et 1 abstention (M. LIAUD)

St-Quentin-Fallavier, le 12/03/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 13 mars 2018 15/03/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180312-lmc13461-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



Subventions 2018
- aux Associations saint-quentinoises
- aux associations extérieures

Annexe délibération n° 2018

Secteur Action Sociale

Montant

Croix Rouge (Antenne Locale)	1 600,00
Donneurs de Sang Bénévoles	600,00
SSIAD/SSAD - Soins à domicile	800,00
TOTEM	700,00
AFSEP	100,00
AFSI	600,00
Bibliothèque Associative CHPO	100,00
Centre Camille Veyron	1 200,00
Les Quatre A	200,00
Les Restaurants du Cœur	1 200,00
Locomotive	250,00
Ligue contre le cancer - comité isère	250,00
UMIJ	1 200,00
Total	8 800,00

Secteur Animation

Montant

Club des Retraités	500,00
Comice Agricole des 3 Cantons	150,00
Comité des Fêtes - subv. conditionnelle	600,00
F.N.A.C.A.	600,00
Le Pas K' Dansé	800,00
Jardins du Merlet	350,00
Les Amis du Goriot	250,00
Loisirs Moto Club	500,00
Loisirs Moto Club subv. Conditionnelle	200,00
Montjay Mon Hameau	450,00
Total	4 400,00

Secteur Culture

Montant

Arnorisère	6 000,00
Comité de Jumelage	2 500,00
Comité de Jumelage - subv. conditionnelle	5 000,00
Ecole de Musique Harmonie	18 000,00
Je Chante à St Quentin	1 350,00
Les Planches Cocasses	300,00
Musée de la Vie Rurale	1 700,00
Scrabble	300,00
Total	35 150,00

Secteur Environnement

AFEDA (ambroisie)	300,00
FRAPNA	100,00
Total	400,00

Secteur Scolaire

	Montant
FSE CES des Allinges	1 000,00
FSE CES des Allinges - <i>subv. conditionnelle</i>	600,00
FSE CES des Allinges - <i>subv. conditionnelle</i>	2 000,00
APEL Dolto	450,00
Sou des Ecoles	4 950,00
Sou des Ecoles <i>condit.</i>	500,00
UNSS CES des Allinges	800,00
UNSS CES des Allinges - <i>subv. conditionnelle</i>	200,00
EFMA-Bourgoin-Jallieu	461,00
FSE Lycée Paul Claudel -	42,00
MFR La Grive	21,00
MFR La Dalmassière - Coublevie	21,00
MFR Mozas	63,00
MFR St André le Gaz	105,00
Total	11 213,00

Secteur Sport

	Montant
A.C.C.A.	700,00
AVENIR 15	3 300,00
AVENIR 15 - <i>subv. conditionnelle 1</i>	900,00
AVENIR 15 - <i>subv. conditionnelle 2</i>	800,00
Boule St Quentinnoise	700,00
C.N.P.I.	3 500,00
C.N.P.I. - <i>subv. conditionnelle</i>	500,00
Galop des Allinges	1 500,00
JUDO Olympique St Quentinnois	3 200,00
OSQ Omnisports	31 000,00
OSQ Omnisports <i>subv. Conditionnelle 1</i>	20 000,00
OSQ Omnisports <i>subv. Conditionnelle 2</i>	1 500,00
OSQ Omnisports <i>subv. Conditionnelle 3</i>	750,00
Ski Club	500,00
Vélo Club	1 500,00
Vélo Club - <i>subv. conditionnelle 1</i>	1 600,00
Total	71 950,00

Aide compensatrice

	Montant
Arnorisère	2 687,26
Ecole de Musique Harmony	2 483,98
Galop des Allinges	553,15
Club des Retraités	3 122,01
OSQ Omnisports	12 441,03
TOTAL	21 287,43